

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES AYANTS-DROITS

DU 3 MAI 2018, SALLE PAROISSIALE 2, MONTFAUCON

Sont présents : 15

Qui représentent 15 propriétaires sur 56 convoqués

L'ordre du jour a été publié dans le Journal Officiel en date du 11 avril 2018. De plus, une convocation et l'ordre du jour ont été adressés personnellement à tous les ayants droit en date du 26 mars 2018 .

Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. Lecture du PV de l'assemblée du 30 novembre 2017
3. Comptes 2017
4. Divers et imprévus

Bureau de l'assemblée

Président : Jean-François Maillard

Secrétaire : Sarah Frésard

Monsieur Jean-François Maillard souhaite la bienvenue aux personnes présentes et commence l'assemblée par le point 1.

1. Nominations des scrutateurs

Ronny Villiger et Jean-Paul Veya sont nommés.

2. Approbation PV de l'assemblée du 30 novembre 2017

Le Pv a été publié sur le site. Aucune remarque n'est faite. Jean-François Maillard demande à l'assemblée de l'accepter. Il est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2017

Ali Rebetez donne lecture des différents comptes, des feuilles ont été distribuées aux ayants-droits pour mieux les suivre. L'année boucle avec un déficit de frs 3427.20.

Aucune question n'est posée, Jean-François Maillard demande à l'assemblée l'acceptation des comptes. Ils sont acceptés à l'unanimité.

4. Divers et imprévus

Jean-François Maillard présente Belzer Katia, nouvelle représentante de la commune, ainsi que Cindy Noirjean, qui a repris l'exploitation de son père, Huelin Jean-Marie.

Il informe également de la démission de la secrétaire pour fin 2018.

Katia Belzer informe l'assemblée qu'une décharge illégale a été découverte près de la ferme de M. Veya, à Froidevaux. Si aucune personne ne se dénonce, la commune portera plainte contre inconnu.

Ali Rebetez présente la nouvelle commission. Il occupe d' dorénavant le poste de président, Claude Beuret, Gisèle Gigon, Ronny Villiger et Katia Belzer (commune) complètent la nouvelle équipe. Les documents pour la BDTA seront amenés chez Katia Belzer (possibilité de les déposer à la commune durant la semaine). Attention, vus les soucis rencontrés l'an dernier, notre commune sera certainement contrôlée. Katia Belser rend attentif que les animaux enregistrés sur la BDTA de la commune doivent impérativement toujours correspondre aux animaux lâchés sur les pâturages. Le sel et les produits physosanitaires seront entreposés chez André Villiger au Pré-Petitean. Une liste sera à disposition pour noter les prélèvements de chacun.

Philippe Farine demande comment procéder lors de rotation sur les pâturages privés et communaux. Katia Belser répond qu'il faut enregistrer tous les animaux lorsqu'ils sont sur le pâturage communal et tous les ressortir lorsqu'ils sont sur le pâturage privé.

François Noirat demande s'il est possible d'annoncer les notifications par E-mail ? Katia Belser lui répond favorablement.

Ronny Villiger nous informe qu'il s'est rendu à l'OFAG pour discuter d'un autre mode d'inscription que l'estivage pour les pâturages communaux. L'OFAG va y réfléchir et redonnera réponse mais le mode « estivage » est bien entendu maintenu pour 2018.

Ali Rebetez informe que des nouveaux contrats d'engrais sont en cours. Ce qui est important est d'indiquer sur ODUFLU les quantités correctes afin que les décomptes soient justes. Les dernières analyses de terre ont été faites en 2014.

Le lâché du bétail a été fixé au 5 mai pour les pâturages privés et le 7 mai pour les communautaires. Il faut annoncer le bétail lâché à la date exact. La charge de bétail sera contrôlée régulièrement sur la BDTA afin de ne pas dépasser. Attention, un animal avec un historique « provisoirement correct » ne compte pas pour les contributions !

La parole n'est plus demandée, l'assemblée se termine à 20h45.

Montfaucon, le 8 mai 2018

Au nom de l'assemblée des ayants droit :

Le Président :

La Secrétaire :

M. Jean-François Maillard

Mme Sarah Frésard